



Orléans le 25/01 2021

LA CRISE SANITAIRE RESSORT SES GRIFFES SUR LES AGENTS DE LA DRFIP

Après un bon mois d'accalmie en décembre 2020, une semaine aura suffi à faire réapparaître les dangers de la pandémie actuelle.

Malgré la lassitude légitime générée par cette crise sanitaire, sans dramatiser de notre part, la vigilance s'impose encore plus au regard du nombre soudain et important des cas contacts déclarés.

Certes, ces cas contacts sont liés à des contaminations de personnes testées positives dans la sphère privée.

Les services des cas contacts concernés sont : Paierie régionale, Trésorerie Malesherbes, Sie Loiret ouest, MDRA et Brigade. Tous les agents impactés sont soit en isolement, soit maintenus en télétravail le cas échéant.

Le Directeur rappelle que les cas contacts validés par le Médecin de Prévention doivent impérativement le signaler sur la plate forme Ameli s'ils sont en arrêt de maladie afin d'éviter un jour de carence pour la période du 8/01 au 31/03.

Nous avons souligné les propos de certains médecins sur l'insuffisance de filtre des masques artisanaux en tissu face à la charge virale des nouveaux variants du coronavirus.

M.Dalles a indiqué, à ce stade que les masques industriels en tissu n'avaient pas fait l'objet de recommandations nationales ni pour leur retrait ni pour un danger d'usage. Ces masques industriels qui ont été distribués aux agents l'année dernière bénéficient d'un suivi conjoint Drfip45/Préfecture, leur stock est actuellement suffisant.

En termes de télétravail, les livraisons de nouveaux PC portables sont sérieusement freinées pour satisfaire les nouvelles demandes, car la CID chargée de les déployer est lourdement sollicitée par les restructurations de services durant le mois de janvier.

A partir de février leur meilleure disponibilité devrait faciliter l'équipement des nouveaux télétravailleurs.

Selon M. Dalles, le stock d'unités Tiny est épuisé mais ces nouveaux PC portables doivent être suffisants pour faire face à un nouveau confinement qui pourrait se profiler.

Un message a été envoyé aux Chefs de Service afin d'établir fin janvier un bilan du ressenti des agents concernés sur le télétravail.

L'objectif d'un partage d'expérience positive est envisagée.

Il faut savoir que les informaticiens passent 2 heures par reconditionnement d'un matériel informatique.

Des interrogations ont été émises sur le déploiement de Médoc/Web à destination des SIP.

Trois modules de formation présentielle sont prévus, plus un module complémentaire en formation à distance.

Une base école sera à disposition. Un rétroplanning est mis en place afin de ne pas perturber la campagne d'impôt en avril-mai. Les candidats doivent se faire recenser.

Nous sommes à votre disposition si vous rencontrez des difficultés d'inscription.

Nous avons évoqué la situation critique des effectifs de la trésorerie hospitalière, suite à la mise en place progressive de la départementalisation de ce poste.

La surcharge de travail conséquente met en souffrance certains collègues.

Nous avons réclamé un meilleur accompagnement dans la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

M. Dalles a été attentif à notre alerte. Ce dossier est également suivi de près par le Médecin de Prévention et l'assistance sociale.

Nous veillerons à ce que l'engagement du Directeur sur la bonne marche de cette évolution soit assuré afin de préserver des conditions de travail acceptables pour les agents impactés.